

2019/O1/026

REPONSE DE Mme Josepha GIACOMETTI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme CATHERINE COGNETTI-TURCHINI
AU NOM DU GROUPE « ANDA PER DUMANE »

OBJET : FORMATION PROFESSIONNELLE.

A ringraziavi madama a cunsigliera, avvete dettu che una questione strategica e legitima.

En effet, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, enlève à notre collectivité la compétence en matière d'apprentissage au mépris de notre statut particulier et cela a été notamment rappelé par monsieur Petr'Anto Tomasi dans nos débats d'hier. Il s'agit d'un décricotage pur et simple de la loi de 2002 et de nos compétences particulières en matière d'éducation et de formation.

Comme j'avais déjà eu l'occasion de le dire dans cet hémicycle, j'ai à plusieurs reprises alerté madame la Ministre du Travail par courrier ou lors d'échanges avec son cabinet. Par la voix de nos députés, des amendements ont été déposés en ce sens lors de débats à l'Assemblée Nationale française, tous ont été rejetés.

De ce fait, nous ne pourrons plus définir la politique d'apprentissage et avoir la maîtrise de la programmation de la carte des formations sur notre territoire.

De plus, cette réforme s'appliquant sans distinction ici comme ailleurs, ne tient aucun compte de la spécificité de notre territoire vous l'avez rappelé, composé de très petites entreprises, de TPE voire de PME marqué par une forte ruralité ainsi que comme vous l'avez rappelé de la spécificité de nos CFA.

Cette réforme aura très certainement je crains, un impact négatif. Aujourd'hui notre action en faveur de l'apprentissage est conséquente, elle permet d'assurer les neufs centres de formation d'apprentis, de soutenir les apprentis ainsi que les entreprises. Elle a permis un maillage optimisé du territoire et ainsi réduit les freins à la formation.

Nous savons et nous y travaillons ensemble d'ailleurs, qu'il nous faut encore nous améliorer dans ces domaines et des actions sont d'ores et déjà programmées vous le savez par ailleurs.

Notre collectivité forte de son expérience fait le choix alors de sa contractualisation avec les CFA d'opter pour un changement prenant en compte le coût de fonctionnement de chaque centre de formation pour un financement calculé en fonction du nombre d'apprentis.

A compter du 1^{er} janvier 2020, nos opérateurs du fonds de compétences assureront le financement des centres, en fonction du nombre d'apprentis.

Consciente que ce nouveau mode de financement de l'apprentissage risque de déstabiliser l'équilibre des centres, notre collectivité souhaite bien évidemment continuer à soutenir activement le dispositif d'apprentissage qui comme vous le rappeliez dans les CFA, accueille plus de 2000 jeunes.

Vous évoquiez dans votre question que les incertitudes sont nombreuses, elles le sont aussi pour nous. Vous évoquiez dans votre question une enveloppe de 250 millions d'euros pour le fonctionnement et de 180 millions d'euros pour l'investissement qui seront répartis entre les régions sur la base de critères à ce jour toujours inconnus, malgré nos demandes. Pour tout le monde d'ailleurs, on est encore dans le flou total.

Pour l'heure, nous sommes toujours dans l'attente, également de précisions sur la part de ces enveloppes qui nous sera dédiée de fait, puisque les critères ne sont pas encore connus. Comment va être répartie l'enveloppe, on le sait encore moins.

Nous attendons également de connaître les coûts définis pour chaque formation. Ça aussi ça risque d'être très problématique.

En l'absence de ces éléments que nous n'avons pas manqué de demander, nous ne nous sommes pas contenté d'attendre, vous conviendrez qu'il nous est difficile de préciser les détails de notre intervention future. Oui nous souhaitons continuer à soutenir le dispositif mais sous quelles modalités, il nous faut connaître les répartitions.

Une réunion inter-services entre la DIRECTE et notre collectivité est prévue le 5 avril prochain en présence de Mme Carine Seller conseillère spéciale de madame la Ministre du travail au sujet du CRIC. Nous saisisons soyez en sûre, l'occasion afin de demander des précisions sur les différents points que je viens d'évoquer.

Soyez sûre madame la conseillère en ce domaine comme dans d'autres, nous n'accepterons pas qu'au détour d'une réforme et je l'ai déjà fait savoir, nos compétences soient remises en cause et que soit de fait fragilisée la mise en œuvre de notre action dans un domaine aussi stratégique.

Je reviendrais donc vers vous rapidement pour vous présenter la politique de notre collectivité en faveur de l'apprentissage, dès que ces éléments seront connus. Soyez assurés de notre présence au soutien et au développement de l'apprentissage aux côtés des CFA, des jeunes et des entreprises.